

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GRUSON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 AVRIL 2021
--	---

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, et au sein de la nouvelle salle polyvalente, pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusée :</u></p> <p>Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance :</u></p> <p>Mélanie DAZIN-DESLANDES</p>
2021/16	
Objet de la délibération	
Approbation du Budget Primitif 2021	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
29 mars 2021	
Vote	
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
Date d'affichage	
13 avril 2021	
Date de notification ou de publication	
13 avril 2021	
Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le 13 avril 2021	
DÉLIBÉRATION N°2021-16 – FINANCES/BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2021 - APPROBATION	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2021-08 du 23 mars 2021 portant approbation du Compte de Gestion 2020,

Vu la délibération n°2021-09 du 23 mars 2021 portant approbation du Compte Administratif 2020,

Vu la délibération n°2021-10 du 23 mars 2021 portant approbation de l'affectation des résultats 2020,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 20 mars 2021,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement : 3 488 391,15 €

En section de fonctionnement : 1 151 807,65 €

Pour un total : 4 640 198,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention **approuve** le Budget Primitif 2021, comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

